

|                 |
|-----------------|
| DÉPARTEMENT     |
| SEINE -MARITIME |
| CANTON          |
| EU              |
| COMMUNE         |
| EU              |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° 2025/178/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Considérant l'organisation d'une course cycliste par le VC EUDOIS ET BRESLOIS le Vendredi 13 juin 2025 à Saint-Quentin-Lamotte  
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

### ARRETE

- Article 1 :** Le Vendredi 13 juin 2025 de 17h45 à 22h30  
Interdiction de remonter la route de la Croix pour accéder à Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly, sauf accès aux riverains.  
La route de la Croix sera barrée après les maisons afin de créer une zone de stationnement.
- Article 2 :** Une déviation sera mise en place par la route d'Abbeville (D925C) pour accéder à Saint-Quentin-Lamotte-Croix-Au-Bailly.
- Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux Et d'une signalisation réglementaire, sous la responsabilité du VC EUDOIS ET BRESLOIS
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le quatorze avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD  
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

